



Centre de la petite enfance l'Anse aux lièvres
Règles de régie interne

Adopté le 16 septembre 2003
Modifié le 2 novembre 2011
Révisé le 29 mai 2015
Mise à jour 1^{er} juin 2016
Mise à jour le 10 août 2021

Bienvenue au Centre de la petite enfance l'Anse aux lièvres

Le Centre de la petite enfance l'Anse aux lièvres favorise une approche globale pour le développement de l'enfant. Cela signifie que la démarche d'apprentissage de l'enfant dans toutes les dimensions de sa personne est plus importante à nos yeux que l'acquisition d'habiletés ou de connaissances spécifiques ou que le résultat de son action.

Nous croyons que le respect du rythme de l'enfant est de première importance, que le plaisir qu'il prend à vivre ses journées avec nous est déterminant et que nous devons favoriser l'établissement d'une relation significative forte entre lui et son éducatrice car il sera à même de collaborer volontairement à l'organisation et au climat harmonieux de son milieu.

Les trois installations du CPE l'Anse aux lièvres sont situées au centre-ville de Québec et répondent aux divers besoins des familles des quartiers populaires St-Roch, St-Sauveur et Limoilou.

Pour mieux connaître l'approche pédagogique du CPE, vous pouvez consulter le **Cadre pédagogique** qui vous est remis dans votre pochette d'accueil.

Nous vous invitons à visiter notre site internet :

<https://gw.micro-acces.com/cpelanseauxlievres>

Notre mission

Offrir des services de garde de qualité, soucieux des besoins de la communauté en favorisant un milieu de vie accueillant et propice à l'épanouissement.

Nos valeurs corporatives

L'humanisme : agir avec respect en plaçant l'individu et son environnement au cœur de nos actions.

La Solidarité : être porteur d'une vision partagée, favoriser la cohésion et maintenir le partenariat avec la communauté.

L'ouverture : être à l'écoute et accueillir la différence.

L'éthique : avoir une conscience professionnelle qui inspire chacun d'entre nous et adopter une conduite responsable.

L'intégrité : agir avec honnêteté et transparence en conformité avec notre mission et nos valeurs corporatives.

Nos objectifs

- Accueillir les enfants et répondre à leurs besoins
- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants
- Favoriser l'égalité des chances
- Contribuer à la socialisation des enfants

- Apporter un appui aux parents
- Favoriser l'entrée de l'enfant à l'école

Nos installations

Le Centre de la petite enfance l'Anse aux lièvres est une corporation sans but lucratif qui offre des services de garde éducatifs aux enfants de 3 mois à 5 ans. Il offre un milieu de vie sécurisant et stimulant dans trois installations :

L'installation de l'Anse accueille 52 enfants au 330, rue de la Croix rouge. Les enfants sont accueillis dans six groupes répartis en multi-âge de 18 mois à -3 ans et de +3 à 5 ans. Ce sont Les Lynxs, Les Couguars, Les Ratons, Les Petits Loups, Les Ours et Les Hiboux.

L'installation du Jardin d'enfants Durocher accueille 60 enfants au 390, rue Arago ouest. Les enfants sont accueillis dans 7 groupes : Les Bélugas dans la pouponnière de 10 places. Les six autres groupes sont répartis en multi-âge de 18 mois à -3 ans et de +3 à 5 ans. Ce sont Les Petits Rorquals, Les Mouffettes, Les belettes, Les marmottes, Les harfangs et les Grands Ducs.

L'installation de l'Étoile des Mères accueille 26 enfants au 73, de la Pointe aux Lièvres. Les enfants sont accueillis dans 3 groupes : Les Mouettes dans la pouponnière de 10 places, Les Poulets de 18 mois à -3 ans et les Hérissons de +3 ans.

Pour ses 3 installations, la corporation détient des permis d'occupation de la ville de Québec et des certificats de conformité du ministère du travail concernant la sécurité dans les édifices publics.

Le Centre de la petite enfance est administré par un conseil d'administration de neuf administrateurs; six d'entre eux représentent des parents, deux représentent les travailleurs et un est un membre de la communauté.

Transfert entre nos installations

Il vous est possible, pour faciliter votre organisation familiale, de demander de changer d'installation au cours de votre passage au CPE. Il nous est aussi possible, pour organiser et équilibrer les groupes d'âges, ou pour rassembler des fratries, de transférer des familles, surtout entre nos 2 installations voisines, L'Étoile et l'Anse.

Pour les rares enfants de +4ans de l'Étoile, ils sont transférés vers l'installation de l'anse pour y vivre la préparation scolaire dans un des 4 groupes de grands.

Nous profitons souvent de la période estivale ou celle de la rentrée pour effectuer ces transferts.

Politique d'admission et de référence

Considérant l'importance du maintien d'une image reflétant le professionnalisme du réseau des CPE.

Considérant l'intérêt du CPE à maintenir une approche client privilégiant la qualité de l'accueil fait aux parents.

Considérant la volonté du CPE de se doter d'une mission spécifique respectant les besoins de son propre milieu.

Le centre de la petite enfance l'Anse aux Lièvres s'engage à :

- Offrir une place de qualité qui respecte les besoins de chaque enfant
- Le temps partiel est possible dans la mesure où une autre famille peut combler l'horaire
- Agir avec rigueur, professionnalisme et transparence

Liste d'attente

Les trois installations de l'Anse aux lièvres adhèrent à la **Place 0-5** qui est le guichet provincial unique pour s'inscrire à un service de garde au Québec.

Les coordonnées sont www.laplace0-5.com ou le 1 844 270-5055.

Vous pouvez consulter les critères d'admission pour l'Anse, le Jardin et l'Étoile en annexe du présent document.

À son arrivée au service de garde, le parent reçoit une pochette d'information qui comprend les règles de régie interne, de l'informations sur la santé des enfants, la fiche d'inscription, les autorisations, le formulaire de demande de place à contribution réduite et notre cadre pédagogique.

Le parent complète les différents formulaires et les remet au service de garde **accompagné de son certificat de naissance ainsi que celui de son enfant** ce qui confirme sa place. Les renseignements contenus dans le dossier sont confidentiels et le dossier d'inscription est remis au parent à son départ.

Exemption de contribution réduite

Tous les parents, qui répondent aux conditions prévues au règlement sur la contribution réduite, peuvent bénéficier d'une place pour leur enfant. Les parents qui reçoivent l'aide de dernier recours et les parents qui ont une recommandation des services sociaux peuvent être exemptés de toute contribution.

Le parent a la responsabilité de fournir les documents requis :

- La preuve qu'il est bénéficiaire de l'aide de dernier recours (document à fournir à la signature du contrat et à chaque renouvellement)
- La recommandation des services sociaux
- Le parent est responsable de communiquer au centre de la petite enfance les changements à sa situation (exemple : retour aux études, accès aux prêts et bourses, retour au travail, etc.).

Le parent signe un contrat avec le CPE ce qui détermine son type de fréquentation et les frais de garde à payer.

La facturation se fait au début de chaque mois et les frais sont payables avant la dernière journée de ce mois. Vous devez acquitter vos frais de garde pour tous les jours de fréquentation prévus à votre contrat et aucune banque d'absence ne s'applique.

Reçus d'impôts

Les reçus et relevés fiscaux pour les frais de garde sont remis au parent au plus tard le 28 février de chaque année par le CPE via Dokmail.

Heures d'affaires

Les installations sont ouvertes de 7h à 18h du lundi au vendredi. Le parent bénéficie d'un maximum de 10 heures de garde sur les onze heures d'ouverture. Le parent peut signer un contrat pour la onzième heure au coût de 5\$ supplémentaires par jour.

Si l'enfant est présent au service de garde plus de 10 heures par jour et que vous n'avez pas signé d'entente pour la onzième heure une pénalité de 5\$ par tranche de 5 minutes entamées est chargée.

Les heures de fermeture doivent être respectées sans quoi une pénalité de 5\$ par tranche de 5 minutes entamées est facturée.

En cas de tempête de neige, la décision de fermer le CPE se prend entre 6h et 6h30 et est affichée sur le site internet du CPE. Les parents reçoivent aussi un courriel via leur Dokmail.

Les trois installations sont fermées les jours fériés suivants :

Fête du travail	Lendemain du jour de l'An
Action de Grâces	Vendredi saint
Veille de Noël	Lundi de Pâques
Noël	Fête des Patriotes
Lendemain de Noël	1 ^{er} juillet
Veille du jour de l'An	Fête nationale
Jour de l'An	

Programme éducatif et cadre de vie

Dans nos trois installations, nous appliquons le programme éducatif du MF destiné aux services de garde du Québec, *Accueillir la petite enfance*. Nous travaillons à mieux le comprendre dans chacun de ses principes et dans son application grâce à des échanges et à du perfectionnement.

Nous avons également travaillé en comité à l'élaboration de notre cadre pédagogique où

nous énonçons notre conception du développement de l'enfant, nos valeurs privilégiées, notre vision de l'action éducative et du rôle de l'adulte. Nous y décrivons également quel type d'activités nous mettons en place pour favoriser le développement global de l'enfant. Enfin nous avons réfléchi au contexte des principales routines et nous décrivons l'horaire type.

Le programme éducatif du ministère de la Famille est disponible dans les librairies qui offrent les documents de l'Éditeur officiel et le cadre pédagogique du CPE vous est remis dans la pochette d'accueil. Tous deux sont aussi disponibles sur nos sites internet respectifs.

Équipe de travail

Conformément aux règlements sur les CPE, nos équipes de travail sont composées de personnel d'encadrement, d'une responsable de l'alimentation, de préposées à l'entretien et d'éducatrices à la petite enfance formées et expérimentées. Nous faisons appel pour les besoins de remplaçantes à la banque du service de remplacement du Regroupement des CPE. Elles sont, pour la plupart, des étudiantes en enseignement préscolaire et primaire, en éducation spécialisée ou en éducation à l'enfance.

Nous accueillons aussi des stagiaires des milieux d'éducation de la région de Québec et participons ainsi à la formation de nos futures éducatrices.

La santé

Le service de garde est un milieu de vie en santé et les normes qui suivent, émises par le ministère de la Famille, régissent l'acceptation d'un enfant.

Fièvre de 38,5 °C ou plus (101 °F)

Toux prononcée

Écoulement nasal verdâtre

Diarrhée

Vomissement

Présence de rougeurs sur le corps

Écoulement et maux d'oreilles

Conjonctivite purulente non traitée

Cependant, si votre enfant est malade et sous traitement, nous sommes autorisés à lui administrer un médicament s'il est prescrit par un médecin et que vous complétez et signez le formulaire prévu à cet effet.

Vous devez remettre le formulaire ainsi que le médicament en mains propres à l'éducatrice afin qu'il soit mis sous clés.

L'acétaminophène peut être administré conformément au protocole en vigueur, signé par le parent.

Les insectifuges peuvent être administrés si vous signez le protocole réglementé d'administration à cet effet. La crème solaire, les gouttes nasales salines, les solutions orales d'hydratation, l'oxyde de zinc, la calamine, la crème hydratante et le baume à lèvres peuvent être administrés sur simple signature de votre part (ces autorisations se retrouvent dans votre fiche d'inscription).

Aucun autre produit vendu sans prescription n'est administré par le personnel du CPE à moins qu'il soit prescrit par un médecin.

Cette règle existe pour protéger vos enfants et la responsabilité des travailleuses du service de garde et est émise par le ministère de la Famille.

Nous fournissons la crème solaire et conformément à l'autorisation que vous avez signée à ce sujet, nous en appliquons à votre enfant quand nous nous exposons au soleil. Toutefois, en période estivale, nous vous demandons d'appliquer la crème solaire à votre enfant le matin avant de venir le conduire au CPE. Il nous arrive d'accueillir les enfants à l'extérieur ou de sortir très tôt.

La brosse à dents, le dentifrice et les débarbouillettes humides sont fournies par le CPE. Lors de la signature du contrat, des frais sont exigés pour la crème solaire, la brosse à dents et l'acétaminophène.

Les couches lavables ne sont pas acceptées dans notre CPE.

Alimentation

Une responsable du service alimentaire planifie et prépare les repas du midi en respectant le *Guide alimentaire canadien* et en s'inspirant du cadre de référence *Gazelle et Potiron*. La collation du matin est servie vers 9h15, le repas du midi vers 11h30 et la collation de l'après-midi autour de 15h30.

Le menu est affiché sur le babillard de chacune des installations et est disponible sur notre site internet.

Allergies et restrictions alimentaires

En tant qu'établissement de services à la famille, le CPE l'Anse aux lièvres est soucieux d'assurer la sécurité aux enfants qui souffrent d'allergie ou d'intolérance alimentaire.

Le CPE a adopté une politique alimentaire qui définit les rôles et responsabilités de chacun et qui s'assure du respect des choix et des fragilités de chaque enfant. Dans un esprit de collaboration entre les familles et l'équipe de travail, le CPE accommode autant que possible les familles qui ont des restrictions alimentaires.

Nous vous invitons à consulter la politique alimentaire et son guide qui sont disponibles sur le site du CPE.

Ratios

Les ratios respectent les dispositions du Règlement sur les centres de la petite enfance soit 1/5 pour les poupons, 1/8 pour les 18 mois à 48 mois et 1/10 pour les +4 ans.

Les sorties extérieures

Au CPE nous croyons très important de jouer dehors à tous les jours, tout comme le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, le *Programme éducatif* et le cadre de référence *Gazette et Potiron* du ministère de la Famille ainsi que le cadre de référence *Alex* de l'AQCPE. Les vêtements d'extérieurs, adaptés à la météo sont donc nécessaires tous les jours.

À chacune des installations, nous disposons de cours adjacentes qui permettent à tous les groupes de se retrouver dehors en toute sécurité.

Aux installations de l'Anse et de l'Étoile, nous avons également accès au parc clôturé à l'intérieur du Village de l'Anse.

Cette cours arrière est certifiée conforme à la norme CSA dans les aires extérieures de jeu des services de garde à l'enfance.

À l'installation du Jardin, l'espace qui sert de cour extérieure est un parc de la Ville de Québec et est partagé avec les résidents du quartier. Les poupons bénéficient d'une terrasse réservée spécialement pour eux.

Après 9h30, il se peut que vous ayez à conduire votre enfant à l'une ou l'autre de nos cours, et parfois même, à certains parcs du voisinage ou aux abords de la rivière. Nous aimons explorer et profiter de nos beaux grands espaces pour bouger, découvrir et apprendre de nos environnements.

À quelques reprises dans l'année, les enfants participent à des sorties spéciales, la plupart du temps en autobus scolaire. À chaque fois, vous en êtes informés à l'avance et un formulaire doit être signé pour autoriser la sortie et la facturation de cette activité.

Fréquentation

Il est possible de fréquenter les services de garde à temps complet ou à temps partiel. Toutefois, le temps partiel est permis lorsqu'une autre famille peut combler l'horaire. Pour le bien-être des enfants et faciliter voire même réussir son intégration les 2-3 ou 5 jours seulement sont permis.

Nous vous demandons de nous prévenir en cas d'absence, nos 3 boîtes vocales sont en fonction 24h/24. Ceci nous permet de faire un suivi des petites maladies d'enfants ou des risques de contagion.

Ceci nous permet de prévoir en conséquence la préparation des repas, surtout quand votre enfant a une diète particulière.

Ceci nous permet une gestion optimale des places vacantes qui pourraient servir à dépanner une famille qui aurait un besoin de garde occasionnel.

Intégration d'enfants handicapés / qui présentent des besoins particuliers

Notre CPE se veut un service de garde inclusif. Nous accueillons et intégrons des enfants qui présentent des besoins particuliers en tenant compte des ressources nécessaires et

disponibles à l'intégration et au support à l'enfant, à son groupe et à son éducatrice titulaire.

Un professionnel dûment reconnu doit préalablement remplir et signer *le Rapport du Professionnel* et par la suite, le CPE, par l'entremise de sa ressource spécialisée doit mettre en place *un plan d'intégration*, présenté aux parents et évalué annuellement.

Exclusion

Avec l'objectif de favoriser des conditions de vie de qualité pour tous, enfant et adulte, le CPE peut mettre fin à l'entente dans les cas suivants :

- Lorsque le Parent, malgré qu'il en ait été avisé par écrit, refuse ou néglige de payer la contribution parentale.
- Lorsque le Parent, de façon répétée, ne respecte pas les présentes règles de régie interne ou adopte un comportement irrespectueux.
- Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que les ressources du CPE ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers ou que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention.

La direction du CPE tentera de trouver avec les parents une voie de collaboration ou d'aménagement acceptable pour les deux parties. Si la collaboration entre les deux parties ne s'établit pas après deux interventions, la première verbale et la seconde par écrit, le CPE pourra mettre fin à l'entente par un troisième avis, écrit, le tout dans un délai de deux semaines.

Cependant, le CPE peut mettre fin à la fréquentation en tout temps et sans avis préalable lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacée.

Départ

Conformément à la loi sur la protection des consommateurs, vous pouvez résilier votre contrat avec le CPE aux conditions suivantes : en donnant un avis écrit de deux semaines avant la date où vous comptez quitter ou en versant la moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50\$ ou une somme représentant au plus 10% du prix des services qui n'ont pas été fournis inscrits au contrat.

Vous trouverez le formulaire de résiliation à la fin de votre contrat.

Anniversaire

Dans nos trois installations, nous soulignons l'anniversaire de naissance de votre enfant en organisant une journée spéciale pour lui : atelier de cuisine du gâteau de fête, un livre de lecture en cadeau d'anniversaire et un moment privilégié. Ce moment est différent selon les groupes et est teinté de la façon de faire de l'éducatrice.

Tenue vestimentaire

Nous vous demandons de vêtir votre enfant de façon à lui permettre de participer aux activités normales : courir, grimper, glisser, ramper, peindre, etc. Nous vous demandons également de toujours laisser à son crochet des vêtements de rechange bien identifiés et de prévoir des vêtements pour jouer à l'extérieur en toutes saisons.

Sécurité

À votre arrivée au CPE, vous avez autorisé certaines personnes à venir chercher votre enfant à votre place; nous avons vraiment besoin que vous nous avertissiez si une autre personne, à l'occasion, est autorisée à venir le chercher.

Conformément aux règlements, toutes nos installations sont munies de système de contrôle d'accès.

À chaque début d'année, un mois de la sécurité permet aux enfants de mieux connaître les façons d'agir en cas d'urgence. Nous sommes accompagnés des pompiers municipaux et en profitons pour faire un exercice d'évacuation.

Communication parent

Un feuillet, qui précise les différents moyens de communications que nous utilisons, est inclus dans la pochette d'accueil.

La collaboration parent-milieu de garde est nécessaire et importante. Nous privilégions les échanges verbaux au quotidien. Vous recevrez quotidiennement un retour sur la journée de votre enfant de façon électronique via *le journal de bord* d'Amisgest.

Les périodes d'arrivée et de départ des enfants sont des périodes importantes pour la qualité de vie pendant la journée et nous y accordons le plus d'attention possible.

Aussi, pour chaque groupe, près de son local, vous retrouvez une fiche décrivant les activités de la journée.

Nous vous transmettons également plusieurs informations par nos babillards : activités et services offerts par la communauté, annonce de sorties ou de thèmes, demande de collaboration, etc.

Deux fois par année, à la mi-décembre et à la mi-juin, vous recevrez un portrait de l'évolution de votre enfant. Une courte rencontre d'échange de 15 minutes avec votre éducatrice vous sera offerte pour vous permettre d'en discuter. Ce portrait fait état des forces/intérêts, évolution de votre enfant, et peut être une occasion de s'ajuster pour répondre à des besoins plus précis, ou guider le parent vers une ressource externe. Toutefois ce portrait n'a pas de caractère évaluatif.

Vous recevrez à votre inscription, avec les présentes règles de régie interne :

- La politique d'admission
- La politique de facturation et de recouvrement

Vous pouvez demander aux responsables des installations les autres politiques du CPE :

- Le cadre pédagogique
- La politique alimentaire et son guide
- La politique d'intégration des enfants présentant des besoins particuliers
- La procédure de traitement des plaintes

Horaire – Type 18 mois à 5 ans

7h à 8h15	Période d'accueil des enfants en groupe multi-âge Les locaux sont ouverts progressivement en fonction de l'arrivée des enfants et des éducatrices
9h à 9h30	Chacun se retrouve dans son local Période de routine d'hygiène et de collation Causerie sur le déroulement de la journée
9h30 à 11h15	Jeux d'exploration, de découverte et d'apprentissage et/ou période de jeux extérieurs
11h15 à 11h40	Rangement du local / retour du parc Préparatifs au repas / hygiène
11h40 à 12h15	Repas
12h15 à 12h30	Routine d'hygiène
12h30 à 13h	Jeux de table – atelier – brossage des dents
13h à 13h10	Moment du conte
13h15 à 14h30	Repos des dormeurs Détente des non dormeurs avec jeux calmes sur matelas
14h30 à 14h50	Retour à l'activité
15h	Collation
15h15 à 15h45	Jeux d'exploration, de découverte et d'apprentissage

16h à 17h	Possibilité de jeux extérieurs Quelques grands visitent les petits pour les jeux de fin de journée
17h à 18h	Les enfants se retrouvent en multi-âge dans le local de fermeture

Horaire type des poupons de 0 à 18 mois

L'horaire est établi selon les besoins des enfants. L'heure des repas, collations et biberons est adaptée aux besoins de chacun des enfants. Le temps de repos est déterminé par la fatigue exprimée par chacun des enfants. Au fur et à mesure que les poupons grandissent, leur horaire ressemble progressivement à celui des plus grands.

Partout, au Centre de la petite enfance l'Anse aux lièvres, nous sommes soucieux de vous recevoir, vous et votre enfant dans la plus grande ouverture possible et dans l'objectif que vous soyez heureux parmi nous et receviez des services de qualité.

Bienvenue !



Politique dûment proposée, appuyée et adoptée au CA du CPE du 31 août 2021

Cette politique d'admission s'applique après que l'on ait établi la répartition des enfants nécessaire au bon fonctionnement des installations et du besoin de transfert entre les 3 installations du CPE de l'Anse aux lièvres

Politique d'admission au CPE l'Anse aux lièvres pour ses 3 installations Anse aux Lièvres, Jardin d'Enfants Durocher et Étoile des Mères

1. Enfant fréquentant déjà l'installation à temps partiel
2. Fratrie actuelle
3. (Petits) Enfants des travailleuses
4. Enfants vulnérables référés par les services sociaux et organismes partenaires
5. Fratrie d'enfants ayant déjà fréquenté le CPE qui résident toujours sur le territoire des codes postaux G1L G1J G1K G1N
6. Enfants des résidents ou des travailleurs des Immeubles populaires de Québec
7. Enfants résidents sur le territoire des codes postaux G1L G1J G1K G1N

Chantal Cournoyer
Directrice
31 août 2021



Politique de facturation et de recouvrement des comptes impayés

La présente politique est mise sur pieds

- Dans un esprit de justice et d'équité pour tous les parents du centre de la petite enfance
- Pour préserver la santé financière de l'organisation
- Pour appuyer les gestionnaires dans leur travail de perception des frais de garde
- Pour éviter que des parents accumulent des frais de garde impayés et se sentent coincés, incapables de reprendre le dessus sur la situation.

Les frais de garde mensuels sont payables tels que convenus dans l'Entente de service.

Des frais de retard ou de contrats spéciaux (sorties, articles d'hygiène, dépassement du 10 heures de fréquentation) peuvent aussi être facturés aux parents.

La dernière semaine du mois, des états de compte sont distribués aux parents qui n'ont pas effectué leur paiement.

La date limite pour effectuer le paiement est le dernier jour du mois.

Les comptes non payés sont remis à la responsable de chaque installation. Cette dernière a la responsabilité d'inciter le parent à payer son compte dans les meilleurs délais ou à prendre une entente raisonnable pour les deux parties et à en surveiller l'application.

Quand le parent ne paie pas ses frais de garde ou ne respecte pas son entente

- Cette note de mise en garde est remise avec l'état de compte :
« Conformément à la politique de perception des frais de garde, vous devez faire votre paiement sur réception de votre état de compte. Nous attendons votre paiement avant la fin de cette semaine ».
- Si, à la fin de la semaine, le compte reste impayé, la semaine suivante, la lettre 1 est remise en mains propres
- Si, à la fin de la semaine, le compte reste impayé, la lettre 2 est remise en mains propres
- Si le compte reste toujours impayé, le parent est avisé verbalement que son enfant sera refusé au service de garde dès le lundi suivant.
- Si le compte reste impayé après 2 semaines, il est confié aux huissiers en justice choisis par le conseil d'administration

Fait à Québec le 31 août 2021

Approuvé par le conseil d'administration le 31 août 2021